



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

Rapport d'information du Conseil communal

relatif au contrat de prestations avec la Police neuchâteloise
(du 24 novembre 2010)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Ce rapport est à considérer comme un complément au rapport d'information du Conseil communal du 15 mars 2010 sur l'évolution de la police consécutivement aux décisions prises en 2006 ayant permis de déboucher sur un contrat de prestations avec la Police neuchâteloise, adopté en séance du Conseil général du 22 avril 2010 par 20 voix et trois oppositions.

Signature d'un nouveau contrat de prestations

Après de nombreuses discussions, nous sommes parvenus à un accord avec le chef du département DJSF permettant la signature d'un nouveau contrat.

Celui-ci fait état dans un courrier de réductions de prestations dans différents domaines. Il convient de préciser que dans l'énumération qui en a été faite, seuls deux éléments sont à prendre en considération, soit le contrôle du stationnement dans le cadre des mesures hivernales et la notification des commandements de payer.

Le contrat porte sur une période d'une année, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Ce choix permet de réévaluer annuellement le besoin en prestations et d'intégrer à temps son influence sur les budgets. Notons que l'expérience qui sera réalisée au cours des six prochains mois nous permettra d'analyser et de valider rapidement la nouvelle articulation policière mise en place. Le Conseil communal, les Services et la Commission de sécurité publique vont définir durant la première partie de l'année 2011 les lignes directrices de la sécurité en ville de La Chaux-de-Fonds.

Incidences de la réorganisation des prestations effectuées par la Police neuchâteloise

Le contrôle du stationnement que nous voulons accroître et le suivi des mesures hivernales sera du seul ressort du Service du domaine public (SDP) qui devra, pour exécuter sa mission, recevoir une dotation supplémentaire en personnel. Cette opération entraînera en parallèle une réduction de l'effectif mis à disposition par la Police neuchâteloise.

Concernant la notification des commandements de payer qui fait partie intégrante du contrat signé en 2006, la problématique est liée à l'inadéquation entre le temps consacré et la rémunération versée par l'Office des poursuites. En effet, selon les constatations que nous pouvons faire, le temps moyen pour délivrer un acte est d'une heure, facturée CHF 85.00, alors que la rémunération de l'acte par l'OP est de CHF 45.00. A ce jour, il ne nous est pas possible de savoir si le temps consacré est trop élevé, si la rémunération est trop faible ou si les deux éléments se conjuguent. Dans tous les cas, le Conseil communal exclut que cette différence puisse être couverte par une contribution provenant de l'impôt.

Quelles sont les prestations effectuées par la Police neuchâteloise dans le cadre du contrat qui va être signé?

A l'exception des deux suppressions mentionnées plus haut, les prestations demandées à la Police neuchâteloise correspondent à celles figurant dans le contrat dit "Grande Abeille" signé en 2006. Ces prestations ont été reformulées pour s'insérer dans le catalogue actuel de la Police neuchâteloise, valable pour toutes les Communes du canton lequel figure en annexe 1.

Définition du volume de prestations

L'analyse détaillée de l'activité de la Police neuchâteloise au cours de ces trois dernières années a mis en lumière une répartition des besoins qui se résume comme suit:

Activités de base	35'500 heures
Missions de police secours	13'500 heures
Activités de patrouilles et de proximité	5'400 heures
Education routière, radars, OTR ¹ taxis	<u>3'200 heures</u>
Total	57'600 heures

ce qui représente 32 emplois plein temps.

Coût des prestations

Malgré une demande de révision du tarif par la Police neuchâteloise, le Conseil cantonal de sécurité publique a maintenu le coût annuel du policier à CHF 154'500.00. De ce fait, la charge annuelle de cette prestation s'élève à CHF 4'944'000.00. pour notre Ville.

Traitement des commandements de payer

Une analyse est en cours afin de définir la faisabilité de traiter différemment cette prestation, soit à l'interne au travers du Service du domaine public (SDP) ou par une externalisation partielle auprès d'une agence de sécurité reconnue. Dans les deux cas, le coût du mandat devra être couvert financièrement par la seule rémunération provenant de l'Office des poursuites.

La négociation sur ce point avec l'Etat est en cours.

Besoins accrus en matière de contrôle du trafic dormant

Des différents débats de Commissions, de séances du Conseil général et d'articles parus dans les médias, il ressort clairement une insuffisance de moyens pour le contrôle du trafic dormant. Le Conseil communal fait également sienne cette constatation. C'est dans cet esprit qu'il vous propose une modification de l'articulation policière.

¹ Ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (Ordonnance sur les chauffeurs: OTR 1)

Comment pouvons-nous améliorer le contrôle du trafic dormant ?

Dans la répartition des tâches policières, cette activité est dévolue aux assistants de sécurité publique. C'est donc bien en renforçant les effectifs du Service du domaine public (SDP) que nous pourrions espérer une amélioration de la situation dans notre périmètre urbain. Le chef du service relayé par le chef du Dicastère a remis un rapport au Conseil communal visant à obtenir du personnel supplémentaire afin de pouvoir assurer une meilleure présence sur le terrain. Cette manière de procéder trouve son aboutissement par la nouvelle organisation proposée qui fait suite à une analyse des besoins. Le Conseil communal a autorisé l'engagement de deux nouveaux assistants de sécurité publique.

Comparaison de l'effectif policier en Ville de La Chaux-de-Fonds

Le tableau ci-dessous résume les effectifs attribués à la sécurité en Ville de La Chaux-de-Fonds et leur variation entre 2005 (dernière année complète de la Police locale) et la nouvelle situation envisagée après engagement de deux ETP supplémentaires au Service du domaine public.

	2005	Situation envisagée
Effectif en uniforme	60	43,5
Effectif civil	<u>14</u>	<u>9,7</u>
Total	74	53,2
Dont SDP		
Effectif en uniforme		11,5
Effectif civil		9,7
	<u>Millions</u>	<u>Millions</u>
Excédent de charges (2005/2009)	<u>CHF 8,155</u>	<u>CHF 6,155</u>

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

L'efficacité de l'action policière dans un concept de police de proximité et dont les organes participent au projet label Q², label de qualité en matière touristique qui s'inscrit parfaitement dans le programme de législation sous le volet de la valorisation des fonctions, des prestations en lien avec l'espace urbain. Dans l'optique de répondre à ce label de qualité, les

² Plan d'action reconnu dans le cadre de la fédération suisse du tourisme

personnels du Service du domaine public, de la Police de proximité de La Chaux-de-Fonds et de la Police de proximité du Locle seront formés en matière d'accueil en début d'année 2011.

Conséquences sur les finances

Par rapport à la situation qui a prévalu durant les trois premières années du contrat, cette nouvelle répartition permet une économie de trois ETP soit de CHF 463'500.00 annuels sur la facture de la Police neuchâteloise. L'engagement de deux ETP supplémentaires au Service du domaine public (SDP) viendra péjorer cette situation globalement de CHF 200 à CHF 220.000.00 par année en tenant compte des besoins supplémentaires en équipements. Il est à relever que la charge de ces deux nouveaux postes sera partiellement autofinancée par le produit des amendes.

Conséquences sur les ressources humaines

La renégociation du contrat de prestations a évidemment une incidence sur les ressources humaines de la Ville de La Chaux-de-Fonds. En effet, la décision de renforcer le contrôle du trafic dormant lié à la diminution du contrat de prestations provoquera une augmentation de deux ETP au niveau de la Ville. Par ailleurs, la prise en charge éventuelle des notifications des commandements de payer semble démontrer dans une première approche, un besoin de postes supplémentaires, financés par l'Office des poursuites.

Collaboration intercommunale

Nous avons tenté en 2008 de proposer à la Ville du Locle une collaboration en matière de traitement de la gestion du domaine public qui n'a pas été retenue, cette Ville ayant pris d'autres options.

Éléments relatifs au développement durable

a) aspects environnementaux
Pas relevant.

b) aspects sociaux
Une bonne organisation et une présence accrue permettront une meilleure visibilité du personnel chargé de la sécurité et doivent être de nature à satisfaire les citoyens.

c) aspects économiques

L'optimisation des ressources en lien avec une définition claire des besoins permettra une économie substantielle.

Conclusion

Si le passage à un contrat de prestations avec la Police neuchâteloise devait permettre une économie de 10%, qui d'ailleurs a été largement réalisée, les besoins en effectifs ont dû faire l'objet d'une analyse complémentaire, conséquence du nouveau contrat de prestations que nous avons longuement négocié. Nous pouvons considérer, sur la base des connaissances actuelles, que nous avons maintenant réalisé cette analyse objective et que ce rapport en est la résultante.

La Commission de sécurité publique a pris acte à l'unanimité le 18 novembre 2010 du présent rapport.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:
Laurent Kurth

La chancelière:
Muriel Barrelet

Annexe: contrat de prestations